

DEL2024_05_091

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DE SERVITUDE DE SURPLOMB D'EMPIETEMENT ET DE DEBORD DE FACADE ENTRE IMMOBILIERE 3F ET LA VILLE DE MONTFERMEIL DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU BATIMENT SIS 30 RUE HENRI BARBUSSE

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

IMMOBILIÈRE 3F mène une campagne de rénovation de plusieurs bâtiments situés sur la commune de Montfermeil, dont l'immeuble situé 30 rue Henri Barbusse / angle rue Grange.

Sur cet immeuble, IMMOBILIÈRE 3F projette de réaliser des travaux de remplacement complet de sa toiture et de ravalement avec isolation thermique par l'extérieur du mur pignon édifié en limite de propriété afin d'améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Ces travaux ont été autorisés par déclaration préalable n° 093 047 22 C 0118 délivrée le 4 janvier 2023.

Toutefois, la configuration des lieux ne permettant pas la circulation des personnes et l'édification des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux d'isolation du pignon, IMMOBILIÈRE 3F est dans l'impossibilité d'engager lesdits travaux depuis l'accès du terrain dont elle est propriétaire.

A ce titre, IMMOBILIÈRE 3F a demandé à la commune de Montfermeil, propriétaire du bien mitoyen situé 1 rue Grange, de lui accorder une autorisation temporaire de passage et d'occupation de son fonds pour y installer un échafaudage pendant la durée des travaux.

DEL2024_05_091

De plus, Immobilière 3F sollicite également une autorisation permanente de servitude de surplomb sur la parcelle communale, liée à la réalisation de l'isolation du pignon.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la déclaration préalable n°093 047 22 C 0118 délivrée le 4 janvier 2023 relative aux travaux de rénovation de l'immeuble sis 30 rue Henri Barbusse appartenant à IMMOBILIÈRE 3F,

Vu la configuration des lieux, ne permettant pas la circulation des personnes et l'édification des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux d'isolation du pignon, surplombant la propriété mitoyenne communale située 1 rue Grange,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder à IMMOBILIÈRE 3F une autorisation temporaire de passage et d'occupation de son fonds pour y installer un échafaudage pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il est également nécessaire d'accorder une autorisation permanente de servitude de surplomb sur la parcelle communale, liée à la réalisation de l'isolation du pignon,

Considérant donc qu'il est nécessaire de conclure un protocole d'accord de servitude de surplomb d'empiètement et de débord de façade entre IMMOBILIÈRE 3F et la Ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le protocole d'accord de servitude de surplomb d'empiètement et de débord de façade entre IMMOBILIÈRE 3F et la Ville de Montfermeil, ci-annexé.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

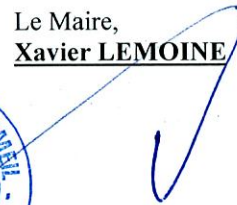
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

